



LE CONTACT



Volume 38 - Numéro 5

Site internet : www.spsern.lacsq.org

Janvier 2019

Dans ce numéro :

<i>La violence au travail</i>	1
<i>Session de préparation à la retraite</i>	1
<i>Site internet</i>	1
<i>Fonds de solidarité FTQ</i>	2
<i>Note importante</i>	2

La violence au travail

Lorsque la prévention ne suffit pas et que survient un événement (ou une série d'événements) entraînant une invalidité, **une réclamation pour un accident du travail doit être présentée à la CNESST**. Une absence pour maladie à la suite d'un événement violent au travail peut être indemnisée par la CNESST de manière plus avantageuse que par l'assurance salaire.

La Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles définit l'accident du travail comme étant un événement imprévu et soudain attribuable à toute cause, survenant par le fait ou à l'occasion du travail et qui entraîne une lésion professionnelle (blessure ou maladie).

Notons que le fait qu'un événement soit prévisible en théorie (exemple : désorganisation d'un élève ayant un trouble du spectre de l'autisme, agression par un patient souffrant de psychose) ne diminue aucunement son caractère imprévu et soudain lorsqu'il survient concrètement.



Session de préparation à la retraite

Il reste encore quelques places pour la prochaine session à la retraite qui aura lieu les 26 et 27 avril 2019 au Best-Western Plus de St-Jérôme. La date limite pour les inscriptions est le 24 avril 2019 et vous pouvez le faire via le site internet de l'AREQ.

Une formation est aussi donnée les 22 et 23 mars 2019 à Impérial Hôtel et suite de Terrebonne. La date limite d'inscription est le 20 mars 2019.

Une confirmation de votre inscription nous est envoyée lorsque vous vous complétez le formulaire sur le site de l'AREQ.

Bonne session à tous!!!

info@areq.lacsq.org



L'exécutif du SPSERN :

Brigitte Beaudry
Présidente

Louise Giroux
Vice-présidente à la
trésorerie et au secrétariat

Louise Damphousse
Vice-présidente aux
relations de travail

Stéphanie Tremblay,
Vice-présidente aux
communications et à la
CNESST

Site internet

Veillez prendre note de notre adresse internet ainsi que de notre adresse sur Facebook :

<http://spsern.lacsq.org/>

www.facebook.com/spsern

Plusieurs informations sont véhiculées sur ces pages.



Fonds de solidarité

Un représentant des Fonds de solidarités FTQ ira dans votre milieu, voici quelques dates. Prenez note que les dates de février seront dans le prochain Contact.

Janvier :

8 janvier : École à l'Orée-des-Bois

9 janvier : École de la Volière et École La Fourmillière

10 janvier : École du Grand-Héron

11 janvier : École Polyvalente St-Jérôme

14 janvier : École Polyvalente Lavigne

15 janvier : École Bellefeuille et École Mariboisé

17 janvier : École de la Source et École Notre-Dame

18 janvier : École Sacré-Cœur

21 janvier : École Ste-Paule et St-Alexandre

22 janvier : École secondaire Frenette

23 janvier : École de l'Envolée et St-Stanislas

24 janvier : Centre Marchand

25 janvier : École St-André

25 janvier : École de l'Horizon-Soleil et CEP

28 janvier : École Oasis, École Jean-Moreau et École Le Tremplin

28 janvier : École De la Durantaye et St-Philippe

29 janvier : École Dubois

30 janvier : École du Joli-Bois

31 janvier : École Prévost et École Champ-Fleuri



Note importante

Lorsque vous êtes en arrêt de travail et ce, peu importe la raison soit maladie ou CNESST, il est très important de vous faire des copies de tous vos documents.

Nous vous demandons aussi de nous transmettre toutes les copies que vous donnez à la commission scolaire. Ceci facilitera grandement le suivi si nécessaire.

Vous pouvez nous les faire parvenir soit par courrier interne, internet ou passer à nos bureaux.

L'équipe du SPSERN vous souhaite une Bonne Année 2019 !

Santé, Paix et Amour !